

EDITO

Doté d'une enveloppe de fonds européens de 4,2 millions d'euros, le Groupe d'Action Locale du Velay s'est efforcé de mettre en oeuvre la stratégie locale de développement élaborée par les acteurs privés et publics du Velay. Grâce au travail d'animation mené, environ 200 opérations ont été, à ce jour, programmées. Au-delà de la manne financière que représente le programme, de nombreux échanges et synergies se sont créés et apporteront bientôt de nouvelles valeurs ajoutées pour le territoire. Afin de poursuivre cette dynamique, une demande de rallonge de crédits a été formulée auprès de l'Autorité de Gestion.

Cependant, le retard pris dans le paiement des aides rend délicat l'accompagnement des acteurs, notamment privés, qui ont engagé des investissements conséquents, nécessaires à leur ancrage dans le tissu économique et associatif local. Avec l'aide du Président de Région, nous mettons tout en oeuvre pour débloquer cette situation et enfin permettre à l'Europe d'être encore plus concrète pour de nombreux porteurs de projets dynamiques.



Laurent DUPLOMB, Président du GAL du Velay

Fédérer les sites dédiés à Saint Michel en Europe



Dans de nombreux territoires d'Europe, la figure de Saint Michel, archange de la religion chrétienne, a été utilisée pour construire des édifices culturels qui font aujourd'hui partie du patrimoine local. Ces lieux sont souvent édifiés dans des sites naturels exceptionnels et attirent de nombreux touristes et pèlerins, participant ainsi à l'économie de ces territoires.

Autour du [Réseau Européen des sites et chemins dédiés à Saint Michel](#), une association, présidée par Michel ROUSSEL, Maire d'Aiguilhe, fait aujourd'hui le lien entre plusieurs

gestionnaires de sites avec comme objectif de reconquérir [le label « Itinéraire Culturel Européen »](#) décerné par le Conseil de l'Europe. Cette distinction permet de fédérer les différents sites et territoires autour d'un projet commun d'animation et favorise la fréquentation touristique.

Dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2020 qui permet à de nombreux territoires européens de soutenir des initiatives locales, [le GAL du Velay](#) et [le GAL Escarton e Valli Valdesi](#) (Italie, Piémont) souhaitent construire un projet de coopération destiné à promouvoir des activités communes fédératrices autour des sites dédiés à Saint Michel sur les thématiques de l'art (chant, peinture), de l'économie (produits alimentaires locaux) et du tourisme (promotion, randonnée).

Au centre de notre territoire, [le Rocher Saint Michel d'Aiguilhe](#) rayonne en tant que patrimoine emblématique. Afin de mobiliser les acteurs locaux autour de ce projet européen, l'Association Autour de St Michel d'Aiguilhe, la Commune d'Aiguilhe et le GAL du Velay ont convié plusieurs associations, le 14 novembre 2017, afin de définir ensemble un programme d'actions. Des contacts ont été pris avec les autres territoires, en France, en Espagne et dans le Sud de l'Italie afin d'étendre le réseau et de participer à la co-construction du développement du Velay sur la scène européenne.

Déjà, [la Chorale Melting Potes](#) a participé à un échange en mai 2017 afin de se produire dans la Sacra di San Michele, à proximité de Turin, en Italie (photo ci-contre). Ce projet de coopération permettra de promouvoir les territoires partenaires mais aussi la citoyenneté européenne qui unit les peuples au-delà des institutions.



Accompagner les artisans commerçants du Velay



La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay vous accompagne dans tous vos projets
Renseignez-vous : CCI 04 71 09 90 00 - CMA 04 71 02 34 56
Ce dispositif est dédié aux entreprises de l'économie de proximité et adressé à la population locale.

Depuis le début du programme LEADER sur le Velay, le GAL a eu comme objectif de faciliter l'accès aux fonds européens pour les entreprises locales, qui maillent notre territoire et assure un accès constant aux ressources du Velay, pour les consommateurs locaux comme pour les clientèles extérieures.

Après 66 PME soutenues, le GAL s'associe à la Région Auvergne-Rhône Alpes et aux intercommunalités de son territoire pour poursuivre cet engagement auprès des artisans commerçants dynamiques qui investissent sur le Velay.

Grâce à l'appui des chambres consulaires et des territoires, les entreprises du Velay bénéficient d'un accompagnement financier et administratif qui leur permet de mobiliser un maximum de crédits pour leurs projets. Ce programme participe à la mise en réseau des entreprises et à la création d'une dynamique collective favorable envers notre tissu économique.

Les entreprises qui souhaitent investir sont invitées à contacter la Chambre des Métiers (04.71.02.34.56) ou la Chambre de Commerce et d'Industrie (04.71.09.90.00).

Focus sur la Commission Suivi-Evaluation

Dans un souci de bonne utilisation des deniers publics et dans la volonté d'améliorer sans cesse notre fonctionnement et notre rôle d'accompagnement des porteurs de projets, le GAL a créé une Commission Suivi Evaluation. Cette instance consultative, présidée par Laurent MIRMAND, est composée de 3 membres du Comité de Programmation et de 3 membres du Comité Technique. Son rôle est d'évaluer en continu les opérations soutenues par LEADER et de formuler des recommandations au Comité de Programmation.



La Commission Suivi Evaluation s'est réunie le 8 juin 2017 afin d'analyser l'action du GAL en direction des entreprises. Il s'agissait de partir d'un cas concret, celui de la SARL Au Bon Pain d'Allègre, pour en tirer quelques enseignements plus généraux.

Avec l'aide des porteurs de projets et des structures qui ont accompagnées le dossier (Chambre de Métiers, Mairie d'Allègre, Com d'Agglo du Puy), la Commission est revenue sur la vie du projet et sur son impact local après plusieurs mois de fonctionnement. Le déménagement de cette boulangerie a permis à ce jeune couple de développer son activité et de conforter l'emploi au sein de la structure. Les synergies entamées avec les fournisseurs locaux ont été développées. L'aide du programme LEADER a permis d'investir dans du matériel performant plus rapidement et l'accompagnement dans les démarches administratives, bien que chronophage, a été très apprécié. Ce retour d'expérience a permis aux membres du GAL de préciser certaines procédures. L'objectif est d'être encore plus pertinent et à l'écoute des porteurs de projets privés qui sont des cibles parfois difficiles à mobiliser dans le cadre des programmes européens. Les travaux de la Commission permettent également de faire progresser la culture évaluative sur notre territoire.

La cellule d'animation du GAL du Velay : Bureau 221, Immeuble Interconsulaire au Puy
Thomas FACQUEUR, animateur du programme, chargé de l'émergence des projets et de leur accompagnement pour les demandes d'aides LEADER.

Vous pouvez le contacter au 06-86-82-50-18 / leadervelay@gmail.com

Jean-François BONNEFOY, gestionnaire du programme, chargé de l'information et de l'assistance technique à la constitution du dossier administratif pour la demande d'aide LEADER.

Vous pouvez le joindre au 06-85-56-52-63 / jfbonnefoy@haute-loire.chambagri.fr